



# Conseil économique et social

Distr. générale  
19 décembre 2018  
Français  
Original : anglais

## Commission de statistique

### Cinquantième session

5-8 mars 2019

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Questions soumises pour information : statistiques démographiques

## Statistiques démographiques

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Dans le présent rapport, qui a été établi en application de la décision 2018/227 du Conseil économique et social et conformément à la pratique établie, il est rendu compte des activités menées par la Division de statistique, qui relève du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, dans le domaine des statistiques démographiques. Le Secrétaire général y dresse le bilan annuel de l'application du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020, en examinant en particulier les méthodes modernes de recensement de la population et des logements, y compris la vérification des données du cycle de recensements en cours. Il présente des informations sur la promotion de l'ensemble révisé de normes statistiques internationales applicables aux registres et statistiques de l'état civil, ainsi que sur l'élaboration d'un manuel relatif au cadre juridique et à la communication pour le développement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, d'établissement des statistiques de l'état civil et de gestion des identités. Il présente également des informations sur la collecte de données par l'intermédiaire des questionnaires de l'Annuaire démographique, ainsi qu'une synthèse des débats de la réunion d'un groupe d'experts sur le thème des méthodes modernes de délimitation des zones urbaines et rurales. Il fait en outre le point sur le développement et les activités connexes du Groupe de Titchfield pour l'étude des statistiques du vieillissement et des données ventilées par âge créé lors de la quarante-neuvième session de la Commission de statistique.

La Commission de statistique est invitée à prendre note du rapport.

\* E/CN.3/2019/1.



## I. Introduction

1. Dans le présent rapport, qui a été établi en application de la décision 2018/227 du Conseil économique et social et conformément à la pratique établie, il est rendu compte des activités menées par la Division de statistique, qui relève du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, dans le domaine des statistiques démographiques.

## II Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020)

2. Le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 a été approuvé par la Commission de statistique à sa quarante-sixième session et adopté par le Conseil économique et social dans sa résolution 2015/10, gage que les recensements de la population et des logements constituent l'une des principales sources de données permettant de garantir l'efficacité de la planification du développement et l'objectivité des décisions, notamment dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a pour but d'amener chaque État Membre à effectuer un recensement au moins de la population et des logements entre 2015 et 2024 et à en diffuser les résultats de la manière la plus exhaustive possible.

3. C'est dans ce contexte que la Division a entrepris de réviser et de mettre à jour les principales normes statistiques internationales relatives aux recensements de la population et des logements, intitulées *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements* et que la troisième version révisée de cet ensemble de recommandations a été adoptée par la Commission de statistique à sa quarante-sixième session.

4. En s'appuyant sur ces principes et recommandations, ainsi que sur la version révisée du manuel consacré à la gestion des recensements de la population et des logements (*Handbook on the Management of Population and Housing Censuses*), qui a été arrêtée définitivement, comme indiqué à la Commission de statistique à sa quarante-huitième session, la Division a organisé et animé, avec le concours de la Banque mondiale et du Fonds des Nations Unies pour la population, trois ateliers sur le thème « Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 : normes internationales et technologies contemporaines », à Tbilissi en avril 2018, à Colombo en mai 2018 et à Kuala Lumpur en juin 2018. Trente pays asiatiques et 70 administrateurs des recensements et spécialistes de haut niveau de la méthodologie des recensements y ont participé.

5. La Division a de plus fourni une assistance technique directe aux services nationaux de statistique pour les aider à effectuer des recensements de leurs propres populations et logements conformément aux normes et méthodes internationales. Elle a ainsi offert aux organismes nationaux de statistique de l'État de Palestine (décembre 2017) et de la République du Cameroun (novembre 2018) une formation interne correspondant à leurs besoins particuliers et dans les domaines de la planification et de la réalisation des recensements de la population et des logements du cycle de 2020.

6. Sachant que le cycle de 2020 de recensements de la population et des logements (2015-2024) sera sensiblement différent en raison du recours aux technologies modernes, et avant tout aux tablettes numériques et à l'autorecensement via Internet, la Division a achevé la première version des directives sur l'utilisation des techniques électroniques de collecte de données aux fins des recensements de la population et des logements (*Guidelines on the Use of Electronic Data Collection Technologies in Population and Housing Censuses*), en coordination étroite avec les commissions

régionales de l'Organisation des Nations Unies et avec l'aide des organismes nationaux de statistique se servant de ces technologies lors de leurs recensements<sup>1</sup>. Il est prévu que les directives soient présentées dans un document évolutif en ligne, qui sera actualisé au gré des expériences nationales et des nouveaux développements qui jalonnent le cycle de recensements de 2020.

7. En janvier 2019, alors qu'elle terminait d'élaborer le cadre méthodologique du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020, la Division a organisé une réunion en vue d'examiner la deuxième version révisée du *Manuel de vérification des recensements de la population et de l'habitation*. Ce manuel donne des précisions sur les procédures et les spécifications relatives à la vérification des recensements conventionnels après la collecte des données issues des recensements, ainsi que sur la vérification en temps réel, pour laquelle les données sont collectées au moyen de tablettes numériques et d'autres technologies analogues.

8. La Division, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population, le Bureau du recensement des États-Unis et la Banque mondiale, coordonne des activités relatives aux recensements de la population et des logements par l'intermédiaire du Comité international de coordination des recensements, qui se réunit au moins deux fois par an.

9. Comme elle l'a fait lors des précédents cycles de recensements, la Division organisera des ateliers en vue de promouvoir, dans toutes les régions du monde, la version révisée des principes et recommandations ainsi que d'autres outils méthodologiques. Des calendriers et thèmes détaillés ainsi que des informations précises sur les pays et partenaires participants seront régulièrement mis en ligne sur le site Web du Programme mondial de recensements de la population et des logements.

### III. Application des Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil (Révision 3)

10. En s'appuyant sur les *Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil (Révision 3)*, approuvés par la Commission de statistique à sa quarante-cinquième session, et sur la première version révisée du *Manuel des systèmes d'établissement des statistiques de l'état civil et d'enregistrement des actes d'état civil : gestion, fonctionnement et tenue*, qui a été arrêtée définitivement, comme indiqué à la Commission à sa quarante-huitième session, la Division a conçu et organisé des ateliers régionaux en vue de présenter et de promouvoir l'ensemble révisé de normes internationales et le fonctionnement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, d'établissement des statistiques de l'état civil et de gestion des identités, en étroite collaboration avec le Bureau régional de la Méditerranée orientale de l'Organisation mondiale de la Santé et avec son appui. Ces ateliers se sont tenus en mars 2018 à Casablanca (Maroc) et à Tunis, et des représentants de 20 pays ainsi que 69 statisticiens, officiers d'état civil et professionnels de la santé publique y ont participé. Ils ont été l'occasion de présenter un nouveau programme destiné à aider les statisticiens, les officiers de l'état civil, les fonctionnaires de la santé publique et les professionnels de la gestion des identités, en leur dispensant une formation, à élaborer un modèle global qui garantisse l'interopérabilité entre l'enregistrement des faits d'état civil, la production de statistiques régulières et fiables dans ce domaine et les systèmes de gestion des identités.

11. En décembre 2018, la Division a organisé, avec l'étroite collaboration et l'appui de l'organisation non gouvernementale Vital Strategies, une réunion d'experts sur le

<sup>1</sup> Disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/demographic/standmeth/handbooks/guideline-edct-census-v1.pdf>.

projet de révision du *Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : élaboration d'un cadre juridique*, publié en 1998, intitulé *Guidelines on the Legislative Framework for Civil Registration, Vital Statistics and Identity Management* (Directives relatives au cadre juridique régissant les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, d'établissement des statistiques de l'état civil et de gestion des identités). Un rapport sur la réunion et la version finale des directives seront distribués en tant que documents d'information.

12. La Division organise, avec l'étroite collaboration et l'appui du Centre d'excellence pour les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, une réunion d'experts sur le projet de révision du *Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : élaboration de programmes d'information, d'éducation et de communication*, publié en 1998 et intitulé *Handbook on Civil Registration, Vital Statistics and Identity Management Systems: Communication for Development* (Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, de statistiques de l'état civil et de gestion des identités). La version révisée tiendra compte de la nécessité d'enregistrer les faits d'état civil à la lumière des méthodes et des techniques modernes de communication et d'enseignement et s'appuiera sur ces techniques pour établir des statistiques de l'état civil globales et régulières portant sur des zones peu étendues et garantir à tous une identité juridique.

13. La Division continue d'assurer le secrétariat du Groupe mondial des registres et statistiques d'état civil et tient à jour le site Web du Groupe, sur lequel figurent des informations sur les activités menées par les membres de celui-ci aux fins de l'amélioration des modalités d'enregistrement de l'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Le Groupe a donné des précisions sur divers projets et programmes menés par ses membres, en veillant à ce qu'une approche coordonnée soit adoptée et à ce que les normes et les recommandations internationales soient suivies.

14. En septembre 2018, à la demande de la Vice-Secrétaire générale, la Division a été nommée coprésidente, avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Groupe d'experts des Nations Unies sur l'identité juridique, qui est composé de 15 entités, dont des commissions régionales. L'objectif principal du Groupe d'experts est de dispenser des conseils et d'harmoniser la position de l'ONU en ce qui concerne la définition de l'identité juridique dans le cadre d'un modèle global pour les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, d'établissement des statistiques de l'état civil et de gestion des identités.

#### **IV. Statistiques recueillies au moyen des questionnaires servant à l'établissement de l'*Annuaire démographique***

15. La Division recueille, compile et diffuse chaque année des statistiques démographiques et sociales officielles concernant l'ensemble des pays et des régions du monde. Les données sont recueillies au moyen d'une série de questionnaires annuels ou ponctuels adressés aux organismes nationaux de statistique. Elles portent sur la répartition et la composition de la population en fonction de plusieurs critères, notamment des suivants : population des villes et des agglomérations urbaines, fécondité, mortalité, nuptialité, flux migratoires annuels, nombre de migrants d'après les recensements de la population, caractéristiques des ménages, caractéristiques des logements, caractéristiques économiques et niveaux d'instruction. Ces statistiques

sont généralement diffusées au moyen de l'*Annuaire démographique*, publié chaque année depuis 1948<sup>2</sup>.

16. L'aperçu ci-après constitue une mise à jour du rapport présenté à la Commission de statistique à sa quarante-neuvième session (E/CN.3/2018/21) et rend compte de la disponibilité des statistiques de l'état civil recueillies auprès des bureaux nationaux de statistique, à savoir la disponibilité des principaux ensembles de données pour chaque fait d'état civil publiés dans l'*Annuaire démographique* de 2017, qui est la dernière édition disponible<sup>3</sup>. Dans l'annexe du présent rapport figure un tableau indiquant la disponibilité de chaque ensemble de données (nombre de pays ou de régions ayant communiqué les données qui ont été publiées dans l'*Annuaire démographique* de 2017 par rapport au nombre total de pays ou de régions dans le monde).

17. D'une manière générale, la disponibilité des statistiques de l'état civil, par thème, s'établit comme suit : naissances vivantes par zone d'habitation urbaine ou rurale, 70 % ; mortalité par zone d'habitation urbaine ou rurale, 68 % ; naissances vivantes selon l'âge de la mère et le sexe de l'enfant et mortalité selon l'âge et le sexe, 62 % et 61 % respectivement ; mariages par zone d'habitation urbaine ou rurale, 57 % ; mariages selon l'âge de l'époux et l'âge de la mariée, 45 % ; mortalité infantile par zone d'habitation urbaine ou rurale, 55 % ; mortalité infantile par âge et par sexe, 44 % ; divorces par zone d'habitation urbaine ou rurale, 49 % ; mortalité fœtale tardive par zone d'habitation urbaine ou rurale, 38 % ; naissances vivantes selon l'âge du père, 37 % ; avortements légaux, 26 % ; avortements légaux selon l'âge de la femme, 21 %.

18. Environ trois quarts des pays ou régions du monde ont communiqué à l'ONU des statistiques globales sur l'ensemble des naissances et des décès. Il est toutefois à noter que cette part diminue si l'on introduit d'autres variables telles que l'âge, et d'autres unités de dénombrement des statistiques de l'état civil, telles que les morts fœtales.

## V. Activités relatives à l'élaboration d'une méthode de délimitation des zones urbaines et rurales

19. Conformément à l'alinéa i) de la décision 49/112 de la Commission de statistique (voir E/2018/24), la Division s'est employée à élaborer une méthode de délimitation des zones urbaines et rurales afin de comparer les statistiques internationales. Cette méthode, qui vise à harmoniser la définition des villes et des zones rurales selon le degré d'urbanisation et en s'appuyant sur la définition d'une zone urbaine fonctionnelle, a été élaborée par la Commission européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et la Banque mondiale.

20. En décembre 2017, la Division a lancé une enquête pilote, à laquelle ont participé 15 pays de toutes les régions du monde, dans laquelle elle a demandé aux organismes nationaux de statistique leur avis sur l'application et la faisabilité de la

<sup>2</sup> Les *Annuaire démographiques* sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/products/dyb/index.cshtml>. Les données démographiques, en particulier celles relatives aux recensements de la population et des logements, sont peu à peu publiées en ligne sur le portail UNdata, à l'adresse ci-après : <http://data.un.org/>.

<sup>3</sup> À la date de l'établissement du présent rapport (décembre 2018). En mars 2019, lorsque le présent rapport sera soumis à la Commission de statistique, l'*Annuaire démographique* de 2017 sera disponible.

méthode proposée compte tenu de la situation particulière de chacun de ces pays. Les résultats ont été présentés en mars 2018 lors d'une manifestation organisée en marge de la quarante-neuvième session de la Commission de statistique et dont les participants ont conclu qu'il fallait poursuivre les discussions et mener une évaluation plus approfondie.

21. Par la suite, la Division a organisé à New York, du 28 au 30 janvier 2019, avec la coopération et le plein appui de la Commission européenne, une réunion d'experts sur la méthode statistique à adopter pour la délimitation des villes et des zones rurales. Les conclusions et recommandations issues de la réunion seront distribuées en tant que documents d'information. Le rapport complet et les recommandations relatives à l'adoption de la méthode à des fins de comparaison des statistiques internationales uniquement, sans qu'elle ait d'incidence sur les définitions nationales des villes, des cantons et des zones urbaines et rurales, seront présentés à la Commission de statistique à sa cinquante et unième session.

## **VI. Activités du Groupe de Titchfield pour l'étude des statistiques du vieillissement et des données ventilées par âge**

22. À sa quarante-neuvième session, dans sa décision 49/118 (E/2018/24), la Commission de statistique a créé le Groupe de Titchfield pour l'étude des statistiques du vieillissement et des données ventilées par âge et a approuvé la proposition de mandat du Groupe. La Commission a encouragé le Groupe de Titchfield à collaborer étroitement avec les autres mécanismes de ventilation des données.

23. Au cours de l'année écoulée, sous la direction de l'Office national de statistique du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Groupe de Titchfield a défini le mandat de son Groupe directeur. Dans le cadre de ces travaux, les rôles du Groupe directeur et de l'organisme national de statistique qui prend la direction des travaux dans des domaines particuliers ont été étoffés. Les principaux domaines de travail sont axés sur l'évaluation des données actuelles, l'analyse prospective pour anticiper les besoins, un cadre conceptuel et analytique, la prise en compte des objectifs de développement durable et l'harmonisation avec d'autres groupes, la normalisation et l'harmonisation et la création d'une plateforme d'échange d'informations.

24. Il est particulièrement important d'inciter les organismes nationaux de statistique à participer plus activement à ces travaux, notamment en jouant le premier rôle dans les domaines d'activité, afin d'atteindre les objectifs du Groupe de Titchfield. Une stratégie a donc été élaborée pour mieux faire connaître ce dernier lors de manifestations internationales sur la ventilation des données et le vieillissement, telles que la réunion du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable tenue en Suède du 5 au 8 novembre 2018 et la conférence Sud-Sud sur la démographie et le vieillissement tenue en Malaisie les 4 et 5 décembre 2018.

25. La première réunion technique officielle du Groupe de Titchfield s'est tenue à Chichester (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) les 26 et 27 juin 2018, les principaux objectifs étant d'identifier et de préciser les domaines de travail, les résultats attendus et la portée des travaux. Plus de 60 représentants de

30 organismes nationaux de statistique et de 17 autres institutions, dont la société civile, les milieux universitaires et des organismes des Nations Unies, y ont participé<sup>4</sup>.

26. La deuxième réunion technique du Groupe de Titchfield est prévue pour juin 2019. L'Office national de statistique de la République de Corée, Statistics Korea, a proposé de l'organiser. Les principaux objectifs de cette réunion seront finalisés par le Groupe directeur au début de 2019 et comprendront probablement un examen des progrès réalisés jusqu'à présent, l'échange d'exemples d'études de cas où les données sur les personnes âgées ont été améliorées et la définition plus précise des objectifs à atteindre pour les deuxième et troisième années.

27. Le document établi par l'Office national de statistique du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur le Groupe de Titchfield est disponible en tant que document d'information.

---

<sup>4</sup> Voir <https://gss.civilservice.gov.uk/events/first-official-meeting-of-the-titchfield-city-group-on-ageing-and-age-disaggregated-data>.

**Annexe****Disponibilité des statistiques de l'état civil**

	<i>Pays ou région</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>
<b>Fécondité</b>		
Naissances vivantes selon la résidence urbaine ou rurale	166	70
Naissances vivantes selon l'âge de la mère et le sexe de l'enfant	148	62
Naissances vivantes selon l'âge du père	87	37
<b>Mortalité fœtale</b>		
Mortalité fœtale tardive selon la résidence urbaine ou rurale	91	38
Avortements légaux	62	26
Avortements légaux selon l'âge de la femme	51	21
<b>Mortalité infantile</b>		
Mortalité infantile selon la résidence urbaine ou rurale	130	55
Mortalité infantile par âge et par sexe	105	44
<b>Mortalité générale</b>		
Mortalité selon la résidence urbaine ou rurale	163	68
Mortalité par âge et par sexe	146	61
<b>Nuptialité et divorces</b>		
Mariages selon la résidence urbaine ou rurale	135	57
Mariages selon l'âge de l'époux et l'âge de la mariée	108	45
Divorces selon la résidence urbaine ou rurale	116	49

*Source* : Annuaire démographique de 2017.